# Règlement officiel du tournoi « CF63 eCup »

## 22 octobre 2024

*Organisé par le Clermont Foot 63 eSports.*

**0. Contact et liens**

Personnes à contacter pour le tournoi :

- Yvan DUCARRE / Responsable eSports (07.62.68.52.23)
- Théo JONARD / Assistant eSports (07.66.24.32.63)

Liens :

- Billetterie : https://billetterie.clermontfoot.com/fr/nos-offres/CF63eCup
- Discord : https://discord.gg/fM4TR4r9T5

---

**1. Infos pratiques :**

Le tournoi « CF63 eCup » se tiendra le mardi 25 octobre 2024 de 18h00 à 20h00 au Pavillon VIP du Stade Gabriel-Montpied. Réservé aux participants ayant payé leur entrée via la billetterie (à partir de 16 ans, avec autorisation parentale requise pour les moins de 18 ans).

**Déroulement :**

- 32e jusqu'aux demi-finales (1h20)
- Phases finales (40mn)

---

**2. Inscriptions :**

Les inscriptions sont ouvertes via la billetterie du Clermont Foot 63, pour 5 € par joueur. Informations requises : nom, prénom, e-mail, pseudo, âge (autorisation parentale pour les 16-18 ans), téléphone. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), les informations personnelles fournies lors de l'inscription seront collectées et traitées uniquement dans le cadre de l'organisation et de la gestion du tournoi. Les données seront stockées de manière sécurisée et ne seront accessibles qu'aux administrateurs du tournoi à des fins opérationnelles.

---

**3. Règles générales :**

- **Fair-play** : Tous les participants doivent respecter les autres et suivre les instructions des arbitres.
- **Absence** : Plus de 5 minutes de retard = défaite.
- **Équipements** : Utilisation du matériel fourni par la convention, sauf exception pour les périphériques personnels.
- **Diffusion** : Les matchs seront diffusés dans la salle.

---

**4. Format du tournoi (32 joueurs) :**

Le tournoi est structuré en élimination directe à 32 joueurs. Les matchs durent 13 minutes.

---

**5. Check-in à 17h45 :**

Les joueurs doivent se présenter sur place au Pavillon VIP.

---

**6. Stream & Cast :**

Seule l'organisation peut diffuser les matchs.

---

**7. Comportement & sanctions :**

Tout mauvais comportement (triche, langage offensant, etc.) peut entraîner la disqualification.

---

**8. Décision finale :**

Les organisateurs ont le dernier mot sur toutes les décisions. Le règlement peut être modifié pour assurer l'intégrité de la compétition.

---

**9. Mise en pause in-game :**

Les pauses sont autorisées en cas de problème, mais doivent être justifiées.

---

**10. Récompenses :**

Le cash prize varie selon le nombre d'inscrits :

- 16 joueurs : 1er 80€
- 24 joueurs : 1er 120€
- 32 joueurs : 1er 160€

---

**11. Droit à l'image :**

En participant au tournoi, chaque participant accepte que son image et/ou sa voix puisse être enregistrées, diffusées et reproduites par l'organisation ou toute personne mandatée par celle-ci dans le cadre de la promotion, la retransmission et la couverture médiatique du tournoi.

Les participants consentent expressément à ce que les enregistrements (photos, vidéos, sons) puissent être utilisés à des fins promotionnelles, publicitaires, ou pour tout autre usage non commercial en lien avec l'organisation du tournoi, ou les partenaires associés.

**Conditions d'utilisation des images** :

- Les images capturées peuvent être utilisées sur tous types de supports, y compris, mais sans s'y limiter, les réseaux sociaux, les sites web, et les supports imprimés (affiches, brochures).
- Les images peuvent être modifiées (recadrage, montage) tant que cela respecte l'intégrité et la dignité des participants.
- Ce consentement est accordé sans limite de durée et sans restriction géographique.

**Retrait de consentement** : Si un participant souhaite retirer son consentement quant à l'utilisation de son image ou de sa voix, il peut en faire la demande explicite par écrit à l'adresse suivante : supporters@clermontfoot.com . Cette demande sera traitée dans un délai de 30 jours. Cependant, l'organisation ne pourra pas annuler les utilisations qui auraient déjà eu lieu avant la réception de la demande.

Aucune rémunération, compensation ou autre avantage matériel ne sera dû au participant en contrepartie de l'utilisation de son image ou de sa voix.

En acceptant ces conditions, le participant renonce à toute réclamation ou recours juridique relatif à l'utilisation de son image dans les conditions susmentionnées.